

**COMMUNE DE BOGEVE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 04 août 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 août 2011 à 20h30 sur convocation du Maire du 29 juillet 2011.

**PRESENTS :** Mmes BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali- GAL Catherine - ROCH Jacqueline.  
 MM. BOUVIER Bernard - CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean- Pierre - GAVARD Patrick -

**ABSENTS EXCUSES :** MM. BOUVIER Eric - CHARDON Michaël - CHABRY Philippe - GRILLET LUC - PAYRARD Eric.  
 Mme BAUD-GRASSET Dominique.

**Secrétaire de Séance :** M. Patrick CHARDON

Une pensée pour les familles d'Arthur PINGET et de Gisèle SUEUR, Présidente de l'ADMR, décédés ce jour.

**DOSSIER LOTISSEMENT LES CHAIX**

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du dossier « Permis d'aménager ».

Après visite sur place, il a été acté le fait que les lots 13 et suivants, ne pourront pas être desservis par le chemin d'accès au lotissement, compte tenu de la hauteur du talus. Ils devront être desservis par l'actuelle route communale. En conséquence, ils ne seront pas soumis aux règles du futur lotissement.

Il y a donc lieu de modifier le dossier « Permis d'aménager » qui ne s'appliquera qu'aux lots 1 à 12.

Patrick CHARDON propose de se donner le temps de la réflexion avant de proposer à la vente l'autre partie du terrain qui sera desservie par la voir communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, donne son accord pour ce nouveau découpage.**

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il est nécessaire de déterminer le prix de vente des différents lots.

Il informe le conseil que la loi de finances rectificative pour 2010 (loi n°2010-237 du 9 mars 2010), a profondément modifié les règles fiscales en matière de TVA et de droits de mutation applicables aux ventes d'immeubles et aux opérations concourant à la production d'immeubles. Cette réforme a pour objectif de mettre le droit français en conformité avec les règles européennes.

Ainsi, en ce qui concerne les terrains du lotissement « Les Chaix », ils sont soumis à la TVA sur marge ; la marge étant la différence entre le prix d'achat du terrain et son prix de vente H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à commercialiser les 12 lots de ce lotissement bien que les travaux de viabilisation ne soient pas tout à fait terminés et propose de déterminer un prix de vente pour chaque lot comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° de lot	Surface en m2	Proposition de prix de vente TTC (822 mètres (lot n° 6) à 160 €, les mètres supplémentaires à 140 €)	
		Total TTC	Prix au m2 TTC
Lot n° 1	880	139 640	159
Lot n° 2	910	143 840	158
Lot n° 3	902	142 720	158
Lot n° 4	913	144 260	158
Lot n° 5	906	143 280	158
Lot n° 6	822	131 520	160
Lot n° 7	974	152 800	157
Lot n° 8	1 022	159 520	156
Lot n° 9	1 004	157 000	156
Lot n° 10	1 010	157 840	156

Lot n° 11	1 002	156 720	156
Lot n° 12	822	131 520	160

Le conseil municipal, après examen de cette proposition et délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à commercialiser les différents lots du lotissement.

## QUESTIONS DIVERSES

### Anciens Gîtes Communaux :

La vente du gîte B a été signée le 15 juillet 2011 : Gîte vendu à M. et Mme Alain BAUD-GRASSET au prix de 190 000 €.

Départ de M. Jérémie CLUZEAU, locataire dans le gîte A au 05 juillet 2011.

M. et Mme BEILLEVAIRE occupent deux appartements dans le gîte A depuis le 6 septembre 2010. Le bail arrivant à échéance, ils sollicitent le renouvellement de leur bail dans l'attente d'habiter dans leur nouvelle maison en cours de construction, au Jorat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail pour une durée d'une année.**

### Cantine scolaire / garderie périscolaire :

Suite à la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2011 concernant la modification des tarifs de la garderie périscolaire, un courrier accompagné d'un nouveau dossier d'inscription a été adressé à toutes les familles des enfants scolarisés à Bogève.

### Personnel communal :

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Chantal GUIMET, adjoint administratif au secrétariat de Mairie a sollicité un congé parental suite à la naissance de son 3<sup>ème</sup> enfant.

Une procédure de recrutement va être lancée pour son remplacement.

Monsieur le Maire expose que l'organisation du service administratif a fait l'objet d'une remise à plat suite à divers changements intervenus dernièrement, notamment au niveau des horaires d'ouverture, refus de mise à disposition de personnel à la Maison des Brasses, reprise gestion des services cantine et garderie, etc...).

L'objectif est de renforcer la structure administrative sur deux axes :

Axe 1 : Accueil et travaux administratifs

- Accompagner Madame CHARDON dans la gestion des tâches quotidiennes,
- Augmenter les heures d'ouverture au public, de la mairie
- Assurer les remplacements à l'agence postale

Axe 2 : Accueil touristique

Le fonctionnement de la maison des Brasses, n'a pas permis de répondre aux objectifs définis initialement. Il y a donc lieu de garder un point d'accueil sur Bogève. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de réfléchir à la mise en place de l'accueil touristique dans les locaux de l'agence postale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.